



ÉVALUATION DES STOCKS DE CRABE COMMUN DES EAUX CÔTIÈRES DU QUÉBEC EN 2006

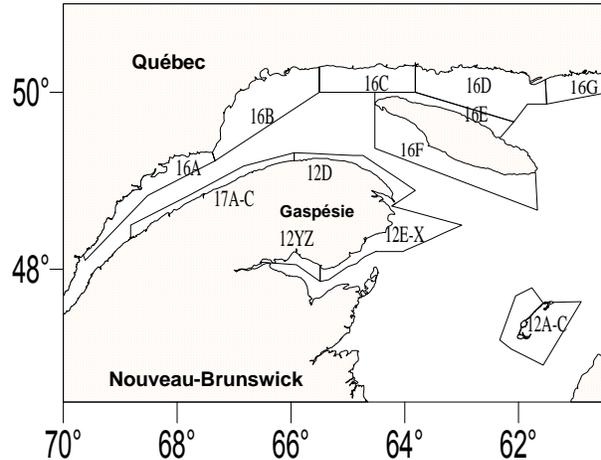
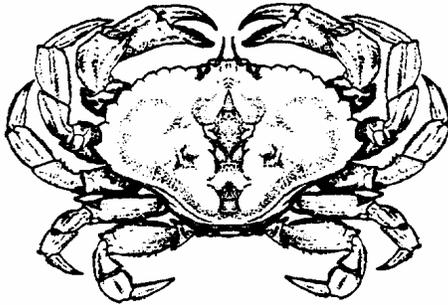


Figure 1: Zones de pêche au crabe commun au Québec.

Contexte

Au Québec, l'exploitation commerciale du crabe commun a débuté en 1988, mais ce n'est qu'à partir de 1995 que la pêche a pris un essor réel. Entre 1996 et 2002, les débarquements et la valeur de ceux-ci ont progressivement augmenté puis se sont stabilisés par la suite. Les principales zones exploitées au Québec sont les Îles-de-la-Madeleine (12A-C), la baie des Chaleurs (12E-Z), la rive nord de la Gaspésie (12D et 17) et, depuis 2004 seulement, la Moyenne-Côte-Nord et Anticosti (16B-E).

Dès le début de l'exploitation, un plan de gestion visant à contrôler le développement de la pêche et à s'assurer de maintenir le potentiel reproducteur de la population a été mis sur pied. Le crabe commun est une proie importante du homard et cette interaction justifie une gestion très prudente de cette pêche afin de prévenir toute surexploitation.

Une taille minimale de capture a été fixée à 102 mm (4 po) de largeur de carapace, ce qui en fait une pêche exclusivement dirigée sur les mâles. Le nombre de permis, le nombre de casiers et la saison de pêche sont limités. Les prises sont limitées par un quota global dans les zones 12Y et 12Z de la baie des Chaleurs et par des quotas individuels aux Îles-de-la-Madeleine.

SOMMAIRE

- Au Québec, les débarquements de crabe commun ont montré une progression constante de 1996 à 2002, passant de 687 t à 1 761 t. Depuis 2002, les débarquements se sont

maintenus supérieurs à 1 500 t. Le crabe commun est exploité surtout en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine qui comptaient en 2006 respectivement pour 50 % et 40 % des débarquements totaux du Québec. Aux Îles-de-la-Madeleine, les quotas sont généralement atteints dans les trois sous-zones de pêche. En 2005 et 2006, les débarquements ont dépassé les quotas alloués de 13-15 % en raison d'une augmentation des prises accessoires par les homardiens. Du côté sud de la Gaspésie, les débarquements se sont maintenus autour de 600 t depuis 2000. Du côté nord de la Gaspésie, la pêche est plus récente et depuis 2005, les débarquements se situent autour de 400 t, soit le double de ce qu'ils étaient en 2000. Sur la Côte-Nord et Anticosti, les premiers débarquements importants ont eu lieu à partir de 2004 et se situent depuis entre 141 et 231 t.

- Les taux de capture sont relativement stables dans toutes les zones depuis 1997. Dans chacune des régions, la structure de taille des crabes capturés est demeurée stable depuis le début de l'exploitation et la taille moyenne est demeurée bien au-dessus de la taille minimale légale.
- Il est recommandé de ne pas augmenter l'intensité de pêche dans les différentes zones étant donné le contexte d'incertitude créé par une la pêche accessoire incontrôlée. Il est recommandé également d'établir des aires d'exclusion à proximité ou à l'intérieur de chacune des zones. Sur la Côte-Nord, nous préconisons une approche prudente et graduelle du développement de cette nouvelle pêche, en conformité avec les principes de l'approche de précaution.

RENSEIGNEMENTS DE BASE

Biologie de l'espèce

Le crabe commun (*Cancer irroratus*) se retrouve sur la côte est de l'Amérique du Nord, du Labrador jusqu'en Caroline du Sud. Cette espèce est associée à différents types de substrats, allant de substrats rocheux à meubles. Les crabes de taille commerciale et plus généralement ceux dont la taille est supérieure à 50 mm (la taille correspond à la largeur de carapace) vivent sur des fonds de sable ou vaseux tandis qu'une proportion moins importante d'adultes cohabite avec les individus de moins de 50 mm sur les substrats rocheux, là où se retrouve le homard. Les femelles ovigères montrent une nette préférence pour les substrats meubles où elles s'enfouissent et forment des agrégations.

Les mâles et les femelles atteignent des tailles maximales différentes. Les mâles peuvent atteindre 140 mm alors que les femelles dépassent rarement 100 mm. La reproduction a lieu à l'automne, suite à la mue des femelles, alors que leur carapace est encore molle. La mue des mâles se fait en hiver, si bien qu'au moment de la reproduction, leur carapace a complètement durci. Le processus de durcissement de la carapace peut prendre de 2 à 3 mois avant d'être complété. Les femelles atteignent la maturité sexuelle autour de 60 mm, les mâles à une taille légèrement plus grande (≈ 70 mm). Les femelles pondent des œufs qu'elles gardent sous leur abdomen pendant près de 10 mois. Une femelle de 60 mm peut porter 125 000 œufs, alors qu'une femelle de 90 mm peut en porter jusqu'à 500 000. Les œufs éclosent l'été suivant la ponte et les larves demeurent dans la colonne d'eau de la mi-juin à la mi-septembre. À l'automne, les larves se métamorphosent en petits crabes (mégaloopes) et commencent peu après leur vie benthique. Les juvéniles (15 mm) se concentrent principalement à faible profondeur sur des substrats où se retrouvent des abris qui leur offrent une protection contre les

prédateurs et le brassage des eaux. Les données sur la croissance du crabe commun sont plutôt rares pour le golfe du Saint-Laurent. Les données provenant de régions situées plus au sud indiquent que le crabe commun pourrait atteindre la taille commerciale vers 5 ou 6 ans et aurait une longévité d'environ 7 ans.

Le crabe commun est omnivore et sa diète reflète un certain opportunisme. Il n'a jamais été démontré que le homard constituait une partie significative de la diète du crabe commun. Cependant, les résultats des analyses de contenus stomacaux de homards révèlent que le crabe commun constitue une proie importante durant toute la vie du homard, même à partir du premier stade larvaire.

La pêche

Le plan de gestion de la pêche dirigée au crabe commun vise à contrôler son développement et à protéger le potentiel reproducteur des populations. La pêche au crabe commun est gérée par un contrôle de l'effort de pêche. Le nombre de permis, le nombre de casiers ainsi que la saison de pêche sont limités. La pêche est également gérée par zones (Figures 1, 2 et 3) ce qui permet de répartir l'effort de pêche. Des quotas sont aussi établis en Gaspésie (zones 12Y-Z seulement) et aux Îles-de-la-Madeleine (quotas individuels). Une taille minimale légale de 102 mm de largeur de carapace est en vigueur. Les femelles sont exclues de la pêche car elles atteignent rarement cette taille. Le crabe commun est également exploité par un nombre variable de pêcheurs de homard pendant la saison de pêche au homard, alors que les prises accessoires de crabe commun sont autorisées. En dehors de la saison de pêche au homard, l'exploitation du crabe commun est réservée aux seuls détenteurs de permis de pêche au crabe commun qui pratiquent alors une pêche dirigée. La saison de pêche dirigée débute en juillet et se termine en octobre. Les permis de pêche dirigée sont permanents aux Îles-de-la-Madeleine depuis 2003 tandis que dans les autres régions, ils sont encore exploratoires. En 2006, aux Îles-de-la-Madeleine, 14 pêcheurs détenaient un permis de pêche dirigée au crabe commun avec un quota individuel de 45,5 t. Un quota global de 681 t a été établi, lequel inclut non seulement les quotas individuels de la pêche dirigée, mais également un quota de 45,5 t réservé pour tenir compte des prises accessoires de crabe commun par les homardiens. Ce quota peut être attribué pour la pêche dirigée seulement si au cours de l'année, il n'y a pas eu de pêche accessoire. Chaque pêcheur pouvait utiliser 75 (1,219 m [4 pieds] de diamètre) ou 125 (0,914 m [3 pieds] de diamètre) casiers ou toute combinaison de ces deux types de casiers, calculée selon un facteur d'équivalence de 1 gros casier pour 1,66 petit casier, basé sur une mesure de leur efficacité relative. Les pêcheurs ont accès à une ou, dans certains cas, à deux des trois zones. Une zone témoin (12C1) (Figure 2), fermée à la pêche dirigée au crabe commun, a été créée en 2000 entre les zones 12C et 12B dans le but de protéger une partie du stock reproducteur et afin de pouvoir y suivre l'évolution naturelle. En Gaspésie, en 2006, dans les secteurs nord (zones 17A à 17C et 12D1 à 12D7) et sud (zones 12E à 12Z) (Figure 3), il y avait respectivement 9 et 26 pêcheurs actifs. Un quota annuel de 375 tonnes a été alloué pour l'ensemble des zones 12Y et 12Z. Il n'y a pas d'autres quotas en Gaspésie et le nombre de casiers par pêcheur varie de 75 à 150 selon les zones. Sur la Haute et Moyenne-Côte-Nord et à Anticosti (16A à 16E), 16 permis ont été émis en 2006 et chaque pêcheur pouvait utiliser 150 casiers.

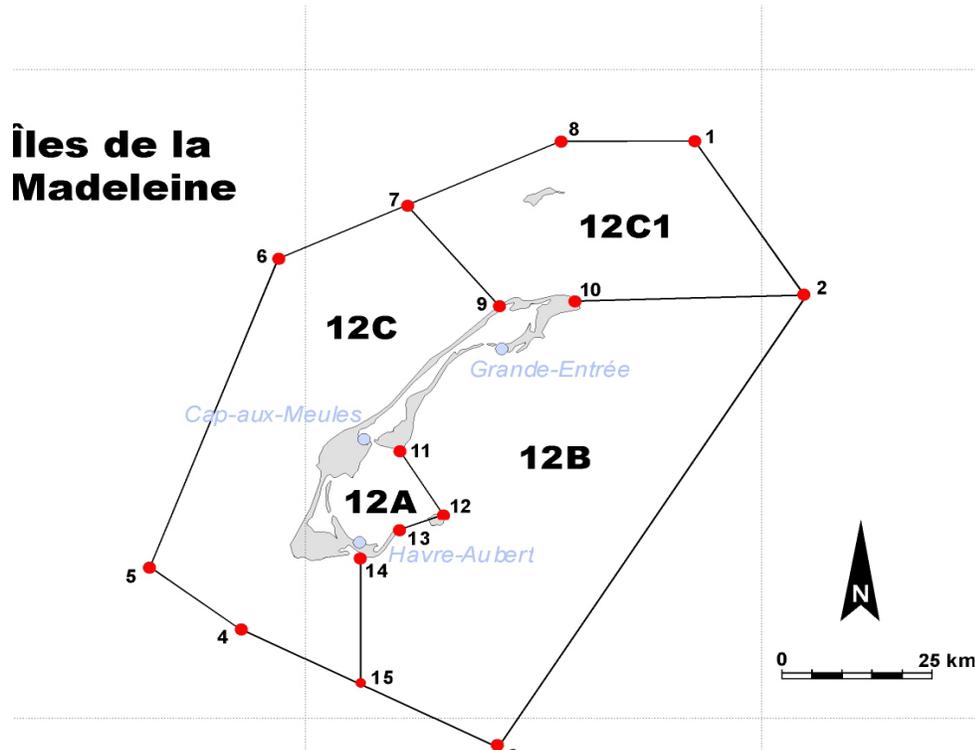


Figure 2. Sous-zones de pêche au crabe commun aux Îles-de-la-Madeleine (12 A, 12B et 12C) et la zone d'exclusion (12C1).

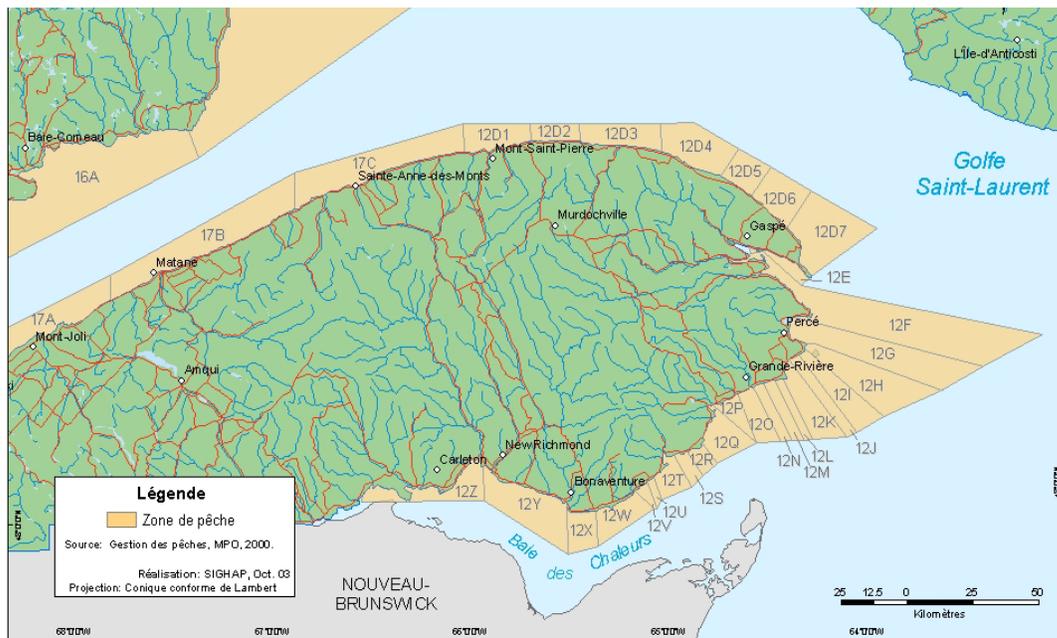


Figure 3. Sous-zones de pêche au crabe commun en Gaspésie.

ÉVALUATION

Débarquements

Au Québec, le crabe commun est exploité surtout en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine qui comptaient en 2006 respectivement pour 50 % et 40 % des débarquements totaux du Québec. En 2006, les débarquements totaux de crabe commun au Québec ont atteint 1 916 t. Ils étaient de 1 690 t et 2036 t en 2004 et 2005 respectivement (Figure 4). La pêche au crabe commun n'a réellement pris son essor au Québec qu'en 1995 avec 829 t débarquées. Les débarquements ont augmenté graduellement de 687 t en 1996 à 1 761 t en 2002. Depuis 2002, ils se sont maintenus supérieurs à 1 500 t. Les débarquements proviennent surtout de la pêche dirigée. Les prises accessoires faites pendant la pêche au homard ont représenté en 2006 7,5 % des débarquements totaux, ce qui est supérieur à la moyenne de 5,7 % pour les dix années précédentes (1996 à 2005). Les débarquements du Québec représentaient en 2004 19 % des débarquements canadiens.

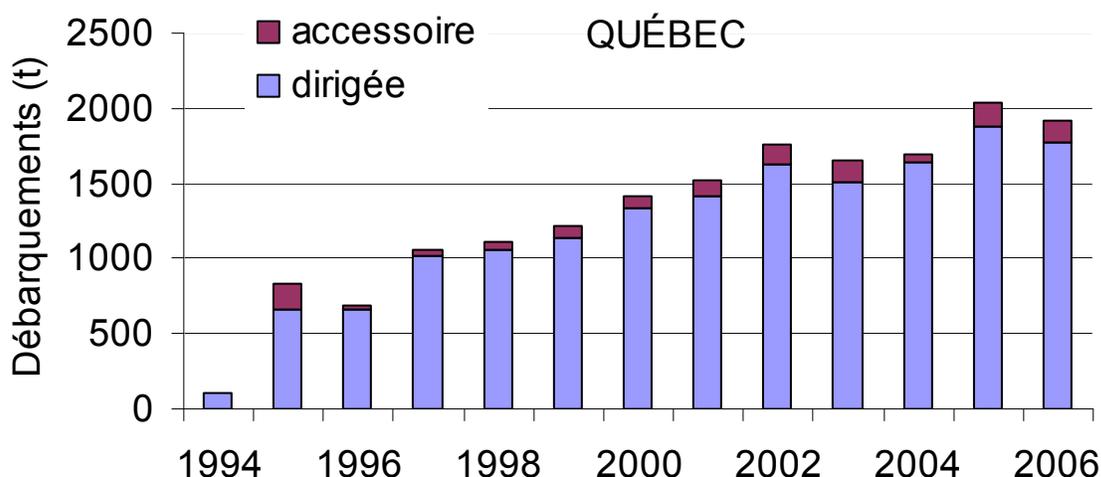


Figure 4. Débarquements totaux (t) de crabe commun au Québec de 1994 à 2006. Les valeurs de 2006 sont préliminaires.

Aux Îles-de-la-Madeleine, les débarquements totaux ont atteint 769 t en 2006 et les quotas individuels de pêche dirigée ont été atteints. La pêche au crabe commun par les homardiens a pris de l'importance au cours des 2 dernières années, causant en 2006 un dépassement du quota global des Îles (681 t), de l'ordre de 13 %. Ils ont atteint 154 t et 131 t en 2005 et 2006 respectivement alors que la moyenne des prises accessoires pour la période de 1995 à 2004 n'était que de 43 t.

En Gaspésie en 2006, les débarquements de crabe commun ont atteint 961 t, contre 966 t en 2005 et 895 t en 2004 (Tableau 1). Du côté sud de la Gaspésie, les débarquements provenant de la pêche dirigée se sont maintenus autour de 600 t depuis 2000. En 2006, les débarquements étaient toutefois un peu moins élevés avec 579 t. Au cours des 6 dernières années, dans les 4 secteurs du sud de la Gaspésie (12E-P, 12Q-Z, 12Y et 12Z), les captures se sont toujours maintenues à des niveaux élevés. La pêche accessoire est peu importante et représentait en 2006 moins que 1 % des débarquements totaux. La pêche s'est développée un peu plus tard du côté nord de la Gaspésie. Depuis 2005, les débarquements se situent autour de 400 t, soit le double de ce qu'ils étaient en 2000. La plus grande partie des débarquements

(97,5 %) provient de la partie est de la région (12D). La pêche accessoire ne comptait en 2006 que pour 2 % des débarquements.

Sur la Côte-Nord, la pêche a commencé à se développer sérieusement en 2004. Au cours des trois dernières années, soit de 2004 à 2006, les débarquements ont atteint 141 t, 231 t et 186 t respectivement. Des débarquements de 54 t et 57 t ont été enregistrés pour 2005 et 2006 respectivement pour la zone 16E, soit au nord de l'île d'Anticosti.

Tableau 1. Débarquements (t) de crabe commun au Québec de 2000 à 2006 (pêche dirigée).

Zone	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006*
12A+12B (sud)	407	400	457	440	426	414	409
12 C (nord)	181	224	260	266	228	223	229
Îles-de-la-Madeleine	588	624	717	706	653	637	638
17	15	19	40	29	17	11	10
12D	167	218	327	263	268	416	373
12E-P	172	161	161	172	154	164	153
12Q-X	170	189	192	145	152	150	158
12Y	145	130	149	112	119	110	112
12Z	152	166	175	211	186	115	156
Gaspésie	820	882	1043	931	895	966	961
16A		0,3			0,5		
16B	3	15	1	1	83	125	84
16C			0,4		3	6	4
16D				14	53	46	41
16E					0,1	54	57
16G		3		1	2		
Côte-Nord	3	18	1	16	141	231	186
Total Québec	1412	1524	1761	1653	1690	1834	1785

* données préliminaires

Taux de capture

Les rendements des casiers standards ont été en augmentation constante de 1995 jusqu'en 2004 dans les sous-zones 12A et 12B, passant de 15 à 22-26 kg/casier. Les rendements ont aussi augmenté dans 12C entre 1997 et 2003, passant de 12,5 à 19 kg/casier. En 2005 et 2006, les rendements atteints avec ce type de casier sont demeurés stables dans 12A, mais ont diminué dans 12B de plus de 20 % par rapport à 2004. Dans 12C, les pêcheurs utilisent majoritairement depuis 2004 (83 % en 2006) des casiers plus gros, ce qui a fait grimper les taux de capture à plus de 30 kg/casier dans les dernières années (Tableau 2).

Les taux de capture se sont toujours maintenus depuis 1995 en Gaspésie. En 2006, ils étaient au-dessus des moyennes calculées pour la période 1995-2005, sauf dans 12Y où l'on a enregistré une baisse de 21 % par rapport à 2005. Les taux de capture se situent autour de 6-7 kg/casier de 12E à 12Y et autour de 12-13 kg/casier dans 12Z. Les rendements montrent un gradient croissant à partir de l'extrémité est de la péninsule (12 E-P) vers le fond de la baie des Chaleurs (12Z). Dans le secteur de Gaspé-Nord, les taux de capture y sont en augmentation depuis les trois dernières années, et ce, sur l'ensemble du territoire. Les rendements sont par

contre deux fois moins élevés à l'ouest (17 jusqu'à 12D3) avec 6,7 kg/casier, qu'à l'est (12D4 à 12D7) avec 14,1 kg/casier en 2006.

Les taux de capture moyens pour la Côte-Nord sont de l'ordre de 7 kg/casier, mais varient du simple au double selon les zones.

Tableau 2. Taux de capture (kg/casier) de crabe commun estimés à partir des journaux de bord.

Zone	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	
							standard	gros
12A	20,3	21,8	22,4	21,8	26,0	26,8	26,8	34,6
12B	16,7	18,0	17,1	20,1	21,9	18,2	16,2	30,6
12C	12,7	13,8	17,2	18,7	17,0	25,0	12,3	31,4
17-12D1-D3	4,3	3,8	4,9	2,5	5,7	6,2	6,7	
12D4-D7		9,7	11,0	10,0	12,4	14,6	14,1	
12EP	5,6	5,0	5,4	6,1	6,4	7,1	6,1	
12Q-X	5,4	4,8	4,6	4,6	5,2	5,7	6,1	
12Y	8,1	7,3	7,3	7,3	8,0	8,3	6,5	
12Z	11,7	13,7	11,1	13,0	12,0	15,9	13,5	
16B-E	11,5	12,9			6,1	6,7	7,2	

Structures de taille

Les structures de taille des crabes communs capturés aux Îles-de-la-Madeleine ont très peu varié depuis 1997, que ce soit dans les zones situées au sud (12A et 12B) ou celle située au nord (12C). La taille moyenne (largeur de la carapace) des crabes débarqués demeure toujours élevée et se situait à 121 mm dans 12A et 124 mm dans 12B en 2006. Elle était à 122 mm dans 12C (Figure 5). Sauf pour 12A, les valeurs de 2006 étaient supérieures à la moyenne des 10 dernières années.

En Gaspésie, la taille moyenne des crabes débarqués en 2006 était inférieure à celle observée au début de l'exploitation. Cependant, elle est demeurée très stable dans la plupart des secteurs au cours des années 2000. Une diminution de l'ordre de 1-2 mm a toutefois été observée en 2006 dans 12Y et en 2004 et 2005 dans 12 E-P. Les tailles moyennes se situent entre 111 et 114 mm. Les crabes communs de la zone 17 sont de grande taille et la taille moyenne est en constante augmentation depuis 2000. Ceci s'expliquerait en partie par le rejet en mer des plus petits crabes de taille légale. En 2006, la taille moyenne était de 122 mm (Figure 6). Dans le secteur 12D, la taille moyenne a diminué de 1,2 mm depuis 2004 et se situait à 118 mm en 2006.

Sur la Côte-Nord, en 2006, les tailles moyennes des crabes débarqués se situaient autour de 115 mm.

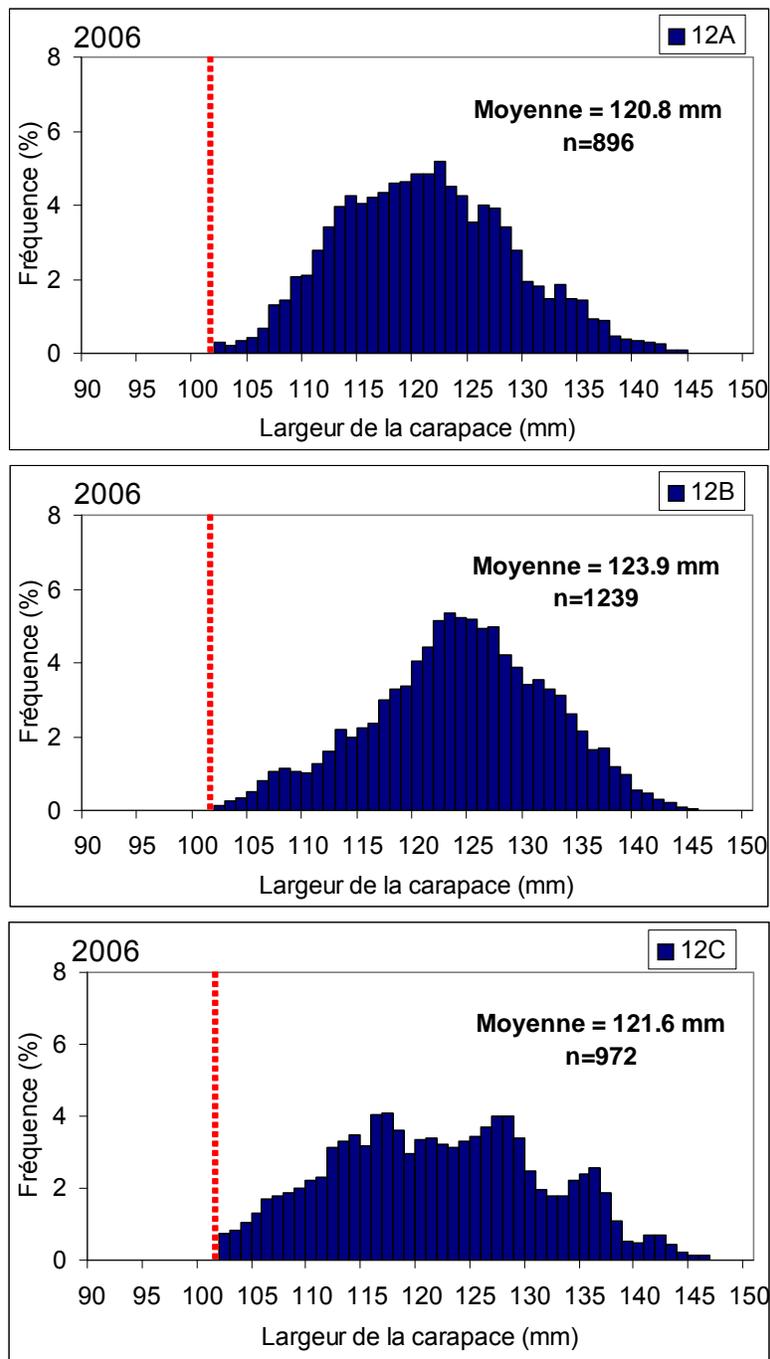


Figure 5. Structures de taille des crabes communs débarqués aux Îles-de-la-Madeleine en 2006 dans les sous-zones 12A, 12B et 12C. Les nombres correspondent aux nombres de crabes mesurés lors d'échantillonnages à quai. La ligne verticale pointillée indique la taille minimale de capture permise.

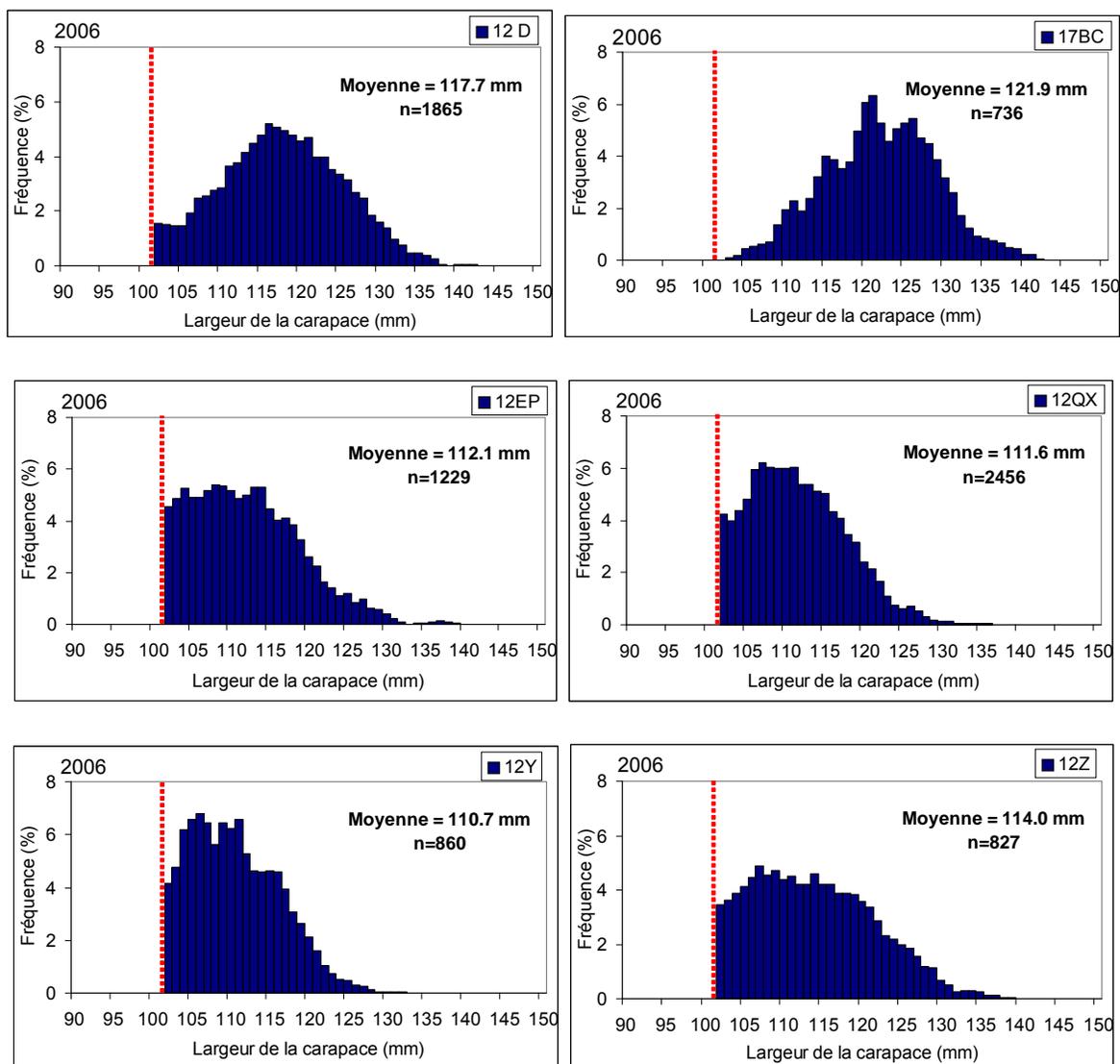


Figure 6. Structures de taille des crabes communs débarqués en 2006 dans les parties nord (zones 12D et 17) et sud de la Gaspésie (12E-P, 12Q-X, 12Y et 12Z). Les nombres correspondent aux nombres de crabes mesurés lors d'échantillonnages à quai. La ligne pointillée indique la taille minimale de capture permise.

Sources d'incertitude

Les débarquements de crabe commun présentés ici ne tiennent pas compte des prises faites par les pêcheurs de homard qui s'en servent comme appât. Dans certaines localités, cette pratique est assez courante et pourrait représenter des captures importantes. Il est possible aussi que les crabes communs ciblés pour appâter les casiers incluent des femelles et des mâles sous la taille réglementaire. Nous ne connaissons pas bien non plus les stratégies d'exploitation des pêcheurs. Ceux-ci pourraient se déplacer sur leur territoire afin de maintenir de bons taux de capture, ce qui pourrait, le cas échéant, masquer une diminution dans l'abondance du stock. Finalement, nos connaissances sur la dynamique des stocks de crabe

commun est faible. Nous ne savons pas si la dynamique de recrutement est cyclique comme cela est observé dans d'autres espèces de crabes, et si elle est régie principalement par des facteurs ascendants (ex. hydrodynamique) ou descendants (ex. prédation).

CONCLUSIONS ET AVIS

La pêche au crabe commun a connu un développement harmonieux aux Îles-de-la-Madeleine et les indicateurs de l'état des stocks suggèrent que les niveaux d'exploitation ne causent pas de perturbations majeures aux populations. Ceci est conforme aux objectifs de gestion qui ont été établis pour cette espèce et qui visent à maintenir l'exploitation à un niveau modéré. Les débarquements ont cependant dépassé le quota alloué de 13-15 % en 2005 et en 2006 à cause des prises accessoires par les homardiens. Les objectifs de gestion de maintenir le niveau d'exploitation à un niveau modéré sont menacés par le manque de contrôle de la pêche accessoire. Il est impérieux de contrôler tous les débarquements pour continuer le développement durable de cette pêche. En attendant, et dans le contexte d'incertitude créé par une la pêche accessoire incontrôlée, il est recommandé de ne pas augmenter la capacité de la pêche dirigée. Les sciences sont d'avis que la zone d'exclusion (12C1) demeure pertinente à maintenir pour suivre les fluctuations naturelles des stocks. Pour conserver sa raison d'être, il faudrait cependant y interdire aussi les prises accessoires de crabe commun faites par les autres flottilles.

La pêche au crabe commun a connu un développement harmonieux au cours de 10 dernières années en Gaspésie. La stabilité des indicateurs au cours de la dernière décennie suggère un faible impact de la pêche sur les populations. Ceci indique que le type de gestion pratiqué jusqu'à maintenant pour cette nouvelle pêche permet d'atteindre les objectifs de conservation. Cette pêche est limitée par l'effort et par un contingent préventif dans 12YZ. Or, il existe encore dans la plupart des sous-zones un effort latent qui, s'il était déployé à son plein potentiel, pourrait entraîner une augmentation du taux d'exploitation et peut-être affecter la stabilité observée jusqu'à maintenant. Nous recommandons donc de ne pas augmenter la capacité de pêche dans les différentes zones et de maintenir le quota préventif de 375 t dans 12YZ comme frein à une éventuelle augmentation de l'effort de pêche. Par ailleurs, conformément à la recommandation d'un comité national sur le développement des espèces émergentes, nous recommandons d'établir des aires d'exclusion à l'intérieur ou adjacentes aux zones de pêche. Ceci permettra notamment de protéger une partie du stock reproducteur et de suivre l'évolution naturelle des populations. Dans le même but, il serait opportun de convertir en zones d'exclusion les zones du sud de la Gaspésie où il n'y a pas d'exploitation.

En ce qui concerne la Côte-Nord et Anticosti, la pêche est encore trop récente et les données encore insuffisantes pour statuer sur l'avenir de cette pêche. Nous recommandons un développement prudent et graduel de cette pêche, tout comme cela a été fait dans les autres régions.

AUTRES CONSIDÉRATIONS

Nous réitérons la nécessité de développer lentement et prudemment cette exploitation en vue d'en assurer la durabilité et en réponse aux inquiétudes soulevées par de nombreux intervenants quant à l'impact possible de l'exploitation du crabe commun sur le homard. L'exploitation du crabe commun aura pour effet de diminuer l'abondance de crabes de grande taille dans le milieu. Cette diminution d'abondance ne devrait pas avoir d'impact négatif immédiat sur le homard puisque ce dernier n'exerce pas de prédation sur les crabes de taille

légale (102 mm et plus). Des impacts négatifs sur le homard pourraient être attendus seulement si la quantité de petits crabes, ceux dont les homards s'alimentent, diminuait à tel point qu'ils deviendraient moins accessibles au homard. Cette situation pourrait se présenter suite à une surpêche du recrutement. Or, la protection du potentiel reproducteur par le maintien d'une taille minimale de capture au-delà de la taille de maturité sexuelle ainsi que les mesures de contrôle mises en place pour maintenir des taux d'exploitation modérés devraient permettre d'éviter une telle surpêche. Les deux espèces montrent suffisamment d'interactions pour justifier une gestion serrée et prudente de la pêche au crabe commun afin de prévenir toute surexploitation.

Nos connaissances sur la capacité du crabe commun à supporter une pression de pêche à long terme ne sont que partielles. Un suivi régulier de la pêche est nécessaire à l'évaluation de l'état de la ressource et des impacts des activités de pêche sur les populations. Le système de journaux de bord est un élément essentiel pour déterminer l'état de la ressource et il est impératif que les pêcheurs les complètent de façon adéquate.

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS

Gendron, L., S. Brulotte, C. Cyr et G. Savard. 1998. Développement de la pêche et état de la ressource de crabe commun (*Cancer irroratus*) en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine (Québec) de 1995 à 1997. Rapp. tech. can. sci. halieut. aquat. 2248 : viii + 37 p.

Gendron, L. et P. Fradette. 1995. Revue des interactions entre le crabe commun (*Cancer irroratus*) et le homard américain (*Homarus americanus*), dans le contexte du développement d'une pêche au crabe commun au Québec. Rapp. manus. can. sci. halieut. aquat. 2306: vii + 47p.

Gendron, L. and S. Robinson (eds) 1994. The development of underutilized invertebrate fisheries in Eastern Canada. Workshop proceedings. Can. Manuscr. Rep. Fish. Aquat. Sci. 2247: vii+129 p.

MPO, 2004. Le crabe commun des eaux côtières du Québec en 2003. Secr. Can. de consult. Sci. du MPO. Rapport sur l'état des stocks 2004/029.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Contactez : Louise Gendron
Institut Maurice-Lamontagne
850, route de la Mer
C.P. 1000
Mont-Joli (Québec)
G5H 3Z4

Tél. : (418) 775-0618
Télécopieur : (418) 775-0740
Courriel : GendronL@dfo-mpo.gc.ca

Ce rapport est disponible auprès du :

Centre des avis scientifiques (CAS)
Région du Québec
Pêches et Océans Canada
Institut Maurice-Lamontagne
C.P. 1000, Mont-Joli
Québec (Canada)
G5H 3Z4

Téléphone : (418) 775-0825
Télécopieur : (418) 775-0679
Courriel : Bras@dfo-mpo.gc.ca
Adresse Internet : www.dfo-mpo.gc.ca/csas

ISSN 1480-4921 (imprimé)
© Sa majesté la Reine, Chef du Canada, 2005

*An English version is available upon request at the above
address.*



LA PRÉSENTE PUBLICATION DOIT ÊTRE CITÉE COMME SUIT :

MPO, 2007. Le crabe commun des eaux côtières du Québec en 2006. Secr. can. de consult.
sci. du MPO, Avis sci. 2007/033.